

SOIREE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2025
« ANIMATION MUSICALE »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer une animation musicale dans le cadre de la soirée Conseil municipal des jeunes (CMJ) 2025,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec la SAS QUATRE CENT QUARANTE, n° de SIREN 907598452, domicilié 5 rue Charles Péguy à LOUVRES (95380).

Article 2 :

La SAS QUATRE CENT QUARANTE organisera une « animation musicale », le vendredi 13 juin 2025 de 20h à 00h à la Salle des fêtes de Crépy-en-Valois, dans le cadre de la soirée CMJ 2025.

Article 3 :

Le coût de la prestation est de 590 €/TTC.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 juin 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

12 JUIN 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250611-DEC2025-71-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025